



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE LAC-TREMBLANT-NORD

AVIS PUBLIC

Consultation publique :

À tous les contribuables de la Municipalité de Lac-Tremblant-Nord :

L'AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, une consultation publique sur l'adoption du règlement suivant, et que :

- 1) Conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (c.A19-1), ce premier projet de règlement est soumis à la population pour consultation;
- 2) Une consultation publique sera tenue, en présentiel, immédiatement avant la séance du conseil municipal, le samedi 17 octobre 2026 à 11h au 454 chemin Lac-Tremblant-Nord, à Lac-Tremblant-Nord;
- 3) La modification vise le règlement suivant :

Projet de règlement 2026-09 modifiant le règlement 2021-02 relatif au zonage :

- La modification proposée vise à revoir les règles applicables à l'agrandissement des constructions dérogatoires protégées par droits acquis. Elle établit des limites d'agrandissement variables pour les bâtiments principaux selon leur superficie d'implantation au sol et maintient une limite de 25 % pour les bâtiments et constructions accessoires.
- 4) Ce projet de règlement peut être consulté au bureau municipal au 2-2044, chemin du Village, Mont-Tremblant et sera disponible sur le site internet de la municipalité dans l'onglet ***Règlements et permis***.

Donné à Mont-Tremblant, ce 9 octobre 2026.

Stephanie Carriere
Directrice générale et greffière-trésorière